Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le 09/04/2025
ID : 081-200063360-20250407-20250409_2-BF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Tarn

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON

Séance du 07 avril 2025

Nombre de membres :
Afférents au conseil municipal : 27.
En exercice : 27.

Qui ont pris part à la délibération : 22.

Date de la convocation : 21/03/2025

Date d'affichage : 21/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le sept avril à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR, Maire.

Présents : M. DUFOUR Thierry (Procuration de M. HEIM Philippe), MME CONDOMINES MAUREL Nadine (Procuration de MME TAMBORINI Christine), M. De LAGARDE Vincent, MME BOUSQUET Audrey (Procuration de MME BLANCO LIQUIÈRE Caroline), MME BENSETTI Nawel, M. KROL Alfred (Procuration de MME MALAQUIN Hélène), M. ANTOINE Gérard, MME BONNET Céline (Procuration de M. BOUCHON Christophe), M. CACERES Philippe (Procuration de Mme VERGNES Brigitte), MME COBOURG Monique, M. GAYRARD Alain, M. GOUTY Michel, M. GOZÉ Émile, M JOUANY Claude, MME LAGHZAOUI Nawal, M. TROUCHES Michel.

Absents excusés : M. BOUCHON Christophe (Procuration à MME BONNET Céline), MME TAMBORINI Christine (Procuration à MME CONDOMINES MAUREL Nadine), M. HEIM Philippe (Procuration à M. DUFOUR Thierry), MME BLANCO LIQUIÈRE Caroline (Procuration à MME BOUSQUET Audrey), M. COSQUER Cyril, MME MALAQUIN Hélène (Procuration à M. KROL Alfred), M. PAULIN Samuel, MME VERGNES Brigitte (Procuration à M. CACÉRÈS Philippe).

Absents : M. BAYLE Nicolas, MME DUBOIS Océane, M. ROYER Jacques

Secrétaire : MME CONDOMINES MAUREL Nadine.

N° DEL2025-12 : Adoption du Compte de Gestion de l'exercice 2024 du budget Communal.

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 du budget communal et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le
ID : 081-200063360-20250407-20250409_2-BF

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, ***à l'unanimité*** :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024 du Budget Communal.

- **DIT** que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Compte de Gestion établi par le Trésorier est conforme au Compte Administratif du budget de la Commune.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

La secrétaire de séance ***Le Maire***

Nadine CONDOMINES MAUREL ***Thierry DUFOUR***

MAIRIE DE PUYGOUZON (TARN)